



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION (PPRI) VAL DE CISSE

Tours, le 03 janvier 2022

Réunion publique 11 janvier 2022 à Pocé-sur-Cisse

Une très longue période sans catastrophe l'a fait oublier mais une inondation de la vallée de Loire de l'ampleur des grandes crues historiques de 1846, 1856 et 1866 est toujours possible en dépit des aménagements réalisés depuis sur le bassin et du confortement des levées, voire rendu plus probable du fait des changements climatiques.

Malgré ce risque d'inondation toujours présent, l'augmentation de la population et des activités dans le val inondable est conséquente depuis le XIX^{ème} siècle, du fait de la croissance économique et de la pression foncière. De fait, les dommages que provoquerait une nouvelle grande crue seraient sans commune mesure avec ceux dus aux inondations historiques et ce malgré l'existence des digues.

Le territoire concerné par le PPRI du Val de Cisse, avec plus de 9 600 personnes et plus de 800 entreprises en zone inondable tous secteurs confondus, est particulièrement concerné par le risque d'inondation en particulier en cas de rupture de digue .

Pour réduire la vulnérabilité du territoire et assurer la sécurité des habitants, de l'environnement, du tissu économique, il revient à l'État de réviser le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour s'adapter à une connaissance renouvelée du risque.

La concertation sur l'avant-projet de PPRI révisé est ouverte depuis le **16 novembre 2021 et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2022 inclus**. Trois réunions publiques ont déjà eu lieu en novembre 2021 et une réunion spécifique pour les entreprises des zones d'activités de la CCVA (Les Poujeaux, St-Maurice et Le Prieuré) a eu lieu le 7 décembre 2021.

Afin de permettre à un maximum de personnes de s'informer et de s'exprimer une dernière réunion publique se tiendra :

le mardi 11 janvier 2022 à 18h30 à Pocé-sur-Cisse, salle polyvalente, Clos du Potager.

**Contact presse
Direction départementale des territoires**

Tél : 02 47 70 81 02 – 02 47 70 82 03

Mél : ddt-sat-cg-com@indre-et-loire.gouv.fr

www.indre-et-loire.gouv.fr

1/2

61, avenue de Grammont – BP 71655

37016 TOURS GRAND TOURS Cedex 1

Cette réunion, comme les précédentes, est ouverte à toutes et tous, en particulier à ceux qui vivent ou travaillent en zone inondable, dans le périmètre du PPRI Val de Cisse, en rive droite et gauche de la Loire.

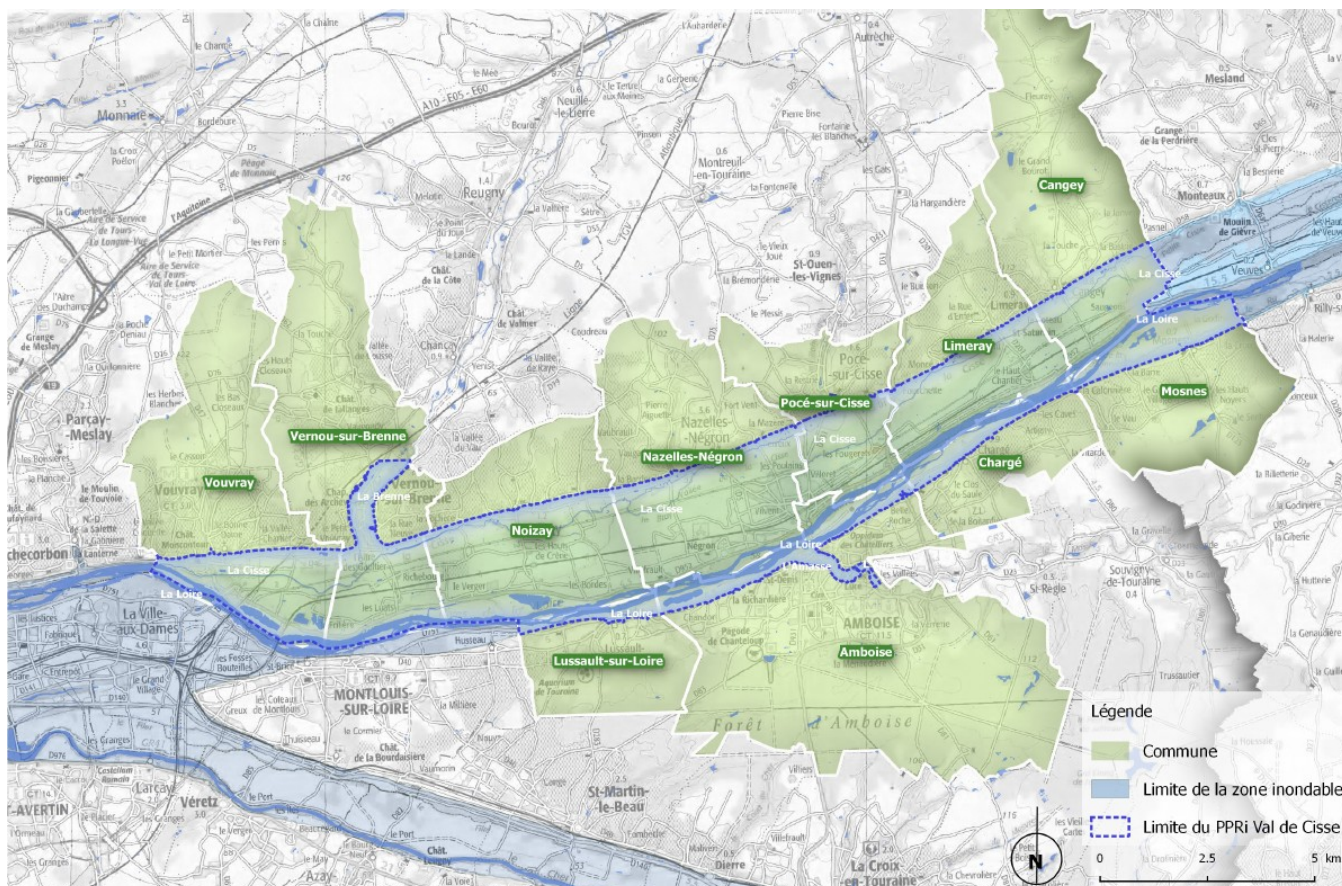
Ces réunions permettront de présenter la démarche et l'avant-projet (zonage réglementaire et règlement définissant les règles d'occupation du sol) de PPRI révisé aux habitants et de répondre à leurs questions.

Le dossier d'avant-projet de PPRI est disponible dans chacune des 11 communes concernées (Amboise, Cangé, Chargé, Limeray, Lussault-sur-Loire, Mosnes, Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Vernou-sur-Brenne, Vouvray) **et sur le site internet des services de l'État : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/ppri-val-cisse>**

Chacun peut faire part de ses observations, et poser ses questions pendant la période de concertation :
– soit par courrier à l'attention de Madame la préfète d'Indre-et-Loire, SAIPP/Bureau de l'Environnement 37925 Tours Cedex 9
– soit par courriel à l'adresse pref-ppri-cisse@indre-et-loire.gouv.fr

Tous ceux n'ayant pas reçu d'accusé de réception de la part de la préfecture suite à leur courriel, que ce soit lors de la première phase de concertation sur l'aléa en 2019, comme sur la période actuelle de concertation, sont invités à renouveler leur demande.

À l'issue de la concertation, un bilan de celle-ci sera établi et publié sur le site internet des services de l'État.



Contact presse Direction départementale des territoires

Tél : 02 47 70 81 02 – 02 47 70 82 03

Mél : ddt-sat-cg-com@indre-et-loire.gouv.fr

www.indre-et-loire.gouv.fr

61, avenue de Grammont – BP 71655
37016 TOURS GRAND TOURS Cedex 1